

Politiques publiques et population : le travail social créateur de cohésion ?

BULLETIN D'INSCRIPTION A LA FORMATION

à renvoyer à : ANAS - 15, rue de Bruxelles - 75009 PARIS

Participant(e)

Civilité : Mlle Mme Mr

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code Postal _ _ _ _ _ Ville :

Tél. Fax :

E-mail :

Adhérent(e) ANAS : Oui Non

Coordonnées Personnelles

Professionnelles

Entreprise ou service

Nom de la structure :

Profession et fonction occupée :

Adresse où doit être envoyée la convention :

Code Postal _ _ _ _ _ Ville :

TARIFS NETS JNE (déjeuners compris)

2 journées règlement avant le 15/09/14

2 journées règlement après le 15/09/14

Journée du 13 novembre 2014

Journée du 14 novembre 2014

Étudiant en formation initiale (justificatif)

Tarif normal *

- 480 €
- 530 €
- 265 €
- 265 €
- 100 €

Tarif adhérent

- 420 €
- 470 €
- 205 €
- 205 €
- 84 €

* dont adhésion à l'ANAS pour l'année civile en cours pour les assistants de service social et étudiants en formation initiale
tarifs préférentiels pour 3 inscriptions simultanées et plus : contacter l'ANAS

REGLEMENT JOINT A L'INSCRIPTION (chèque à l'ordre de l'ANAS)

Par le participant lui-même (chèque bancaire ou postal)

Par l'employeur (chèque, virement ou commande)

Nom et adresse de l'employeur (facturation) :

Code Postal _ _ _ _ _ Ville :

Tél.

Personne à contacter

E-mail :

Date :

Signature et cachet du représentant de l'employeur ou du participant
s'il règle lui-même :

Documents demandés

- Fichet de réduction SNCF
- Convention de formation
- Facture en exemplaires

Pour être prise en compte, toute annulation doit être communiquée par écrit : par mail ou fax pour les remplacements et par recommandé avec accusé réception pour les annulations.

Les remplacements de participants sont admis à tout moment, sans frais, sous réserve d'en informer l'ANAS au plus tard la veille du début de la formation. L'annulation d'une inscription est réalisée sans frais sous réserve d'en informer l'ANAS au plus tard quatorze (14) jours calendaires avant la date du début de formation (cachet de la poste faisant foi). Sauf cas de force majeure dûment justifié, toute annulation au-delà de ce délai entraînera la facturation d'une indemnité compensatrice de 50 % du montant total de la formation. Toute formation commencée sera due dans son intégralité.

La signature du bulletin d'inscription vaut acceptation de ces dispositions.